



site web : www.ame15.com
e-mail : aurillacmontagneescalade@gmail.com

Inscription adulte 2015-2016

Nom :
Prénom :
Né(e) le :/...../.....
Sexe : H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Nationalité :

Si renouvellement, n° licence FFME : ; n° licence CAF :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : E-mail :

Taille pour t-shirts :

J'accepte que mes coordonnées (téléphone et e-mail) soient communiquées aux autres membres du club :
OUI NON

Je souhaite participer aux séances d'initiation prévues en début d'année : OUI NON

L'inscription entraîne pour l'adhérent l'engagement de valider le passeport FFME orange

COTISATION GLOBALE (cocher les cases concernées ; choisir obligatoirement une licence)

◆ COTISATION CLUB : Individuel 22,00 € ou Couple (1) 15,00 €

◆ LICENCE FFME : Adulte 56,90 € ou Jeune (-18 ans) 44,20 € ou
(assurance Base) Famille (3ème pers) 31,90 €

Options : - assurance ski de piste 5,00 €

- assurance VTT 30,00 €

- assurance slackline 5,00 €

◆ LICENCE CAF : voir tableau en annexe

◆ COTISATION TOTALE A REGLER : €

(1) 15,00 € par conjoint lorsque les 2 membres du couple s'inscrivent au club.

Pour les couples, merci de préciser les nom et prénom du conjoint :

Rappel : en cas de pratique en dehors de l'Union Européenne il est nécessaire de souscrire une "extension monde" (87,00 € pour le CAF ; 50,00 € pour la FFME)

CERTIFICAT MEDICAL ET CHEQUE OBLIGATOIRES A L'INSCRIPTION

Important : Il est obligatoire de faire préciser *Escalade de Compétition* sur le certificat médical si vous désirez participer aux compétitions fédérales

Sinon vous serez enregistré en tant que grimpeur loisir, sans possibilité de vous inscrire aux compétitions

Documents et chèque à envoyer à : AURILLAC MONTAGNE ESCALADE

Espace Hélicas - 68 bd Louis Dauzier - 15000 AURILLAC

ANNEXE

TARIF LICENCE CAF 2015-2016

Caégorie	Part fédérale	Resp. Civile	Assurance de personne	Part Comité	Adhésion Club	Total avec assurance	Total sans assurance
A1 (+65 ans)	22,00	13,30	22,00	1,00	22,00	80,30	58,30
C1 (conjoint de membre)	15,70	13,30	22,00	1,00	15,00	67,00	45,00
E1 (enfant de membre 18-24 ans)	9,70	13,30	18,00	1,00	15,00	57,00	39,00
E2 (enfant de membre -18 ans)	4,00	13,30	16,00	1,00	15,00	49,30	33,30
J1 (de 18 à 24 ans)	20,50	13,30	22,00	1,00	22,00	78,80	56,80
J2 (-18 ans)	15,20	13,30	22,00	1,00	22,00	73,50	51,50
S1 (accompagnateur)	26,80	13,30	22,00	1,00	22,00	85,10	63,10
T1 (+25 ans)	31,30	13,30	22,00	1,00	22,00	89,60	67,60

L'assurance responsabilité civile de 13,30 € est obligatoire

L'assurance de personne et assistance secours France et Union Européenne/Maroc de 22,00 € est facultative

J2 et E2 = enfant né après le 31/12/1997

J1 = enfant né entre le 01/01/1992 et le 31/12/1997

